

Projet de centrale électronucléaire
Flamanville 3

Projet EPR « Tête de série » : Pour un débat public utile et pluraliste

A J-6 du coup d'envoi du premier débat public national sur le projet de centrale électronucléaire à Flamanville

« Politiquement et industriellement, il a seulement été décidé de proposer la construction d'un EPR. Et juridiquement la décision n'est pas prise. Le choix reste ouvert et le débat se justifie. Si l'on considère le projet comme démonstrateur, le débat est encore plus justifié car tous les Français sont concernés », souligne Jean-Luc Mathieu, président de la Commission particulière du débat public sur le projet EPR. Ces propos marquent la volonté forte de lancer un débat public à la fois local et national, utile et pluraliste.

La phase de concertation qui précède le débat public a été l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs, de recueillir leurs positions, d'identifier des points de controverse et de les éclairer d'avis d'experts internationaux.

Le débat public entre dans sa phase active avec la réunion inaugurale le 19 octobre 2005 à Cherbourg. Pour discuter et échanger sur l'ensemble de ces questions, le débat public s'articulera pendant les quatre mois de sa durée légale autour de 23 réunions publiques en Basse-Normandie et partout en France. Pour s'informer sur le projet, sur la position des acteurs et sur le débat public, les documents du débat public sont mis à la disposition de tous.

▪ Quatre mois pour discuter et débattre de toutes les questions, même les plus sensibles

Dans le cadre de la préparation du débat public, des ateliers ont été organisés à la fin du mois de septembre 2005. Regroupant une quinzaine d'experts internationaux sur le nucléaire, les discussions ont porté sur quatre thèmes principaux : la politique industrielle, l'offre et la demande électrique, les impacts socio-économiques et la maîtrise des risques.

La phase préparatoire a été l'occasion de mieux cerner les controverses. Les questions posées aujourd'hui par les acteurs sur le projet EPR portent notamment sur les points suivants :

- ✓ La consommation d'électricité, les économies d'énergie et la place des énergies renouvelables
- ✓ La pérennité des emplois créés par la construction d'un EPR par rapport à ceux que pourraient créer les énergies renouvelables
- ✓ L'impact de l'édification d'un EPR sur les recherches concernant les alternatives nucléaires ou non nucléaires
- ✓ Le positionnement du réacteur nucléaire EPR par rapport aux réacteurs concurrents
- ✓ La sûreté de l'EPR et ses garanties de sécurité
- ✓ La question de l'exportation de l'électricité
- ✓ La place de l'EPR dans la compétence de l'industrie française dans le domaine électronucléaire

Pendant toute la durée du débat public, la Commission particulière s'engage à aborder l'ensemble de ces questions, même les plus sensibles, sur la sûreté ou la sécurité de l'EPR par exemple, pour garantir un débat pluraliste. Le débat public est un moment privilégié qui permet à tous, maître d'ouvrage, associatifs, élus, grand public, de s'exprimer librement sur l'opportunité et l'impact du projet.

▪ **23 réunions publiques dans toute la France, dans le « grand Ouest » et en Basse-Normandie**

Du 19 octobre 2005 au 18 février 2006, 23 réunions publiques sont aujourd'hui programmées dans les principales villes de la Basse-Normandie, du « grand Ouest » et dans de nombreux autres sites en France.

Une dizaine de réunions publiques se dérouleront en Basse-Normandie et dans l'Ouest de la France avec des réunions à Cherbourg, Saint-Lô, Flamanville et Caen mais aussi, avec ou en appui de la Commission qui organise le débat sur la ligne à très haute tension (THT) à Saint-Lô, Laval et Vitré. Les autres réunions publiques, qu'elles soient générales ou thématiques, seront organisées dans de nombreuses villes françaises. Leur nombre n'est pas encore arrêté car la Commission veut rester ouverte à des demandes complémentaires qui pourraient apparaître comme nécessaires.

Le calendrier des réunions, joint en annexe, est consultable sur le site de la CPDP : www.debatpublic-epr.org.

▪ **Les documents du débat à la disposition du public**

Pour s'informer sur le projet et le débat public, trois documents sont disponibles et accessibles à tous :

- Le document de présentation du débat rédigé par la CPDP : « Débat public mode d'emploi » ;
- Le dossier du maître d'ouvrage : « Projet Flamanville 3 : Construction d'une centrale électronucléaire « Tête de série EPR » sur le site de Flamanville » et sa synthèse ;
- Un cahier regroupant les contributions de quelques acteurs du débat : « Cahier collectif d'acteurs : EPR et choix de société » et sa synthèse.

Téléchargeables sur le site de la CPDP, www.debatpublic-epr.org, ces documents peuvent être également mis à la disposition de tous ceux qui le souhaitent par courrier, par téléphone ou par mail :

CPDP EPR « Tête de série »
3, rue Treihard
75008 Paris



contact@debatpublic-epr.org

La Commission particulière du débat public sur le projet EPR « Tête de série »

La Commission est chargée d'organiser un débat public sur le projet EPR « Tête de série » Flamanville 3. EDF, maître d'ouvrage du projet, propose la construction d'une nouvelle entité de production d'électricité utilisant un réacteur nucléaire dit de troisième génération : le réacteur EPR (Réacteur à eau pressurisée européen) sur son site de Flamanville.

www.debatpublic-epr.org

**Les documents du débat sont disponibles sur simple demande
auprès du service de presse :**

Emilie Drouin
Tèl : 01 56 03 12 83

Iannis Aït-Ali
Tèl : 01 56 03 13 85

e-mail : presse.cpdp.epr@i-et-e.fr